

# **Pour un véritable retour au fleuve dans la grande région de Québec et Chaudière-Appalaches**

Mémoire présenté au  
Bureau d'audiences publiques en environnement

par  
Le Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches  
dans le cadre de la  
Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec



**Québec**

**Octobre 1999**

Édifice La Fabrique, 295 boulevard Charest Est, bureau 099 Québec (Québec) G1R 3G8

Tél : (418)522-8080 ; Téléc : (418)522-4664, courriel : [zipquebec@clic.net](mailto:zipquebec@clic.net)

# **Pour un véritable retour au fleuve dans la grande région de Québec et Chaudière-Appalaches**

Mémoire présenté au  
Bureau d'audiences publiques en environnement

par  
Le Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches

dans le cadre de la  
Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec

Rédigé par:

Hamida Hassein-Bey, coordonnatrice, ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches

Stéphane Bouchard, chercheur en environnement

Collaboration des membres du conseil d'administration

Québec

Octobre 1999

Édifice La Fabrique, 295 boulevard Charest Est, bureau 099 Québec (Québec) G1R 3G8

Tél : (418)522-8080 ; Téléc : (418)522-4664, courriel : [zipquebec@clic.net](mailto:zipquebec@clic.net)

# TABLE DES MATIERES

|                                                                                                     |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Résumé.....                                                                                         | III |
| 1) Présentation de la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches .....                                   | 1   |
| 2) Le retour au fleuve : où en est-on aujourd'hui ?.....                                            | 2   |
| 3) Analyse de la situation régionale et recommandations.....                                        | 4   |
| 3.1) La qualité de l'eau du fleuve.....                                                             | 4   |
| 3.1.1 La problématique des débordements.....                                                        | 4   |
| 3.1.2 Poursuite des efforts d'assainissement des eaux.....                                          | 5   |
| 3.1.3 Assainissement agricole.....                                                                  | 6   |
| 3.2) L'accessibilité publique au fleuve.....                                                        | 8   |
| 3.2.1 Absence de planification régionale.....                                                       | 9   |
| 3.2.2 Concession de baux de grève à des fins privées.....                                           | 10  |
| 3.2.3 Méconnaissance des accès publics existants.....                                               | 11  |
| 3.2.4 La réouverture de certaines plages.....                                                       | 12  |
| 3.3) Préservation des paysages littoraux.....                                                       | 13  |
| 3.4) Protection des milieux naturels.....                                                           | 14  |
| 3.4.1 Protection des berges de la côte de Beupré.....                                               | 14  |
| 3.4.2 Une pratique peu respectueuse de l'environnement des battures .....                           | 15  |
| 4) Conclusion et synthèse des recommandations.....                                                  | 16  |
| Annexe A : projets retenus dans le cadre du PARE du secteur Québec/Lévis.....                       | 19  |
| Annexe B : Taux de coliformes observés plage de Beauport et plage<br>Jacques Cartier 1995-1998..... | 20  |

## Résumé

### *Pour un véritable retour au fleuve sur le territoire de la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches*

Fondé en 1991, le Comité ZIP (zone d'intervention prioritaire) de Québec et Chaudière-Appalaches est un organisme sans but lucratif dont l'objectif principal est de promouvoir la concertation des intervenants et des populations riveraines pour la mise en valeur et la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent. Il s'appuie sur des priorités identifiées lors de consultations publiques. Ces priorités, ont conduit à l'élaboration d'un Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du secteur Québec/Lévis (tronçon du fleuve qui s'étend de Saint-Vallier à Saint-Romuald en rive sud et de Sault-au-Cochon à Sainte-Foy en rive nord) et les consultations prévues pour les 13 et 20 novembre prochain conduiront à l'élaboration du PARE du secteur du fleuve entre Saint-Augustin et Grondine en rive nord et de Saint-Nicolas à Sainte-Émmélie en rive sud. Au cours des dernières années, le Comité ZIP a identifié deux problématiques importantes pour la région : l'assainissement urbain et l'accessibilité publique au fleuve. Ces deux problématiques sont la condition essentielle d'un véritable retour au fleuve et c'est autour celles-ci que le Comité ZIP a appuyé son mémoire. Mais ce retour au fleuve doit s'inscrire pour le Comité ZIP à l'intérieur d'une approche globale de la gestion du fleuve qui intègre tout autant la préservation des paysages fluviaux que la conservation de l'intégrité écologique des milieux naturels.

Le retour au fleuve dans la région est retardé par la mauvaise qualité bactériologique de l'eau qui ne permet pas la pratique régulière d'activités récréatives impliquant un contact direct avec l'eau. Cette contamination résiduelle est causée par les débordements d'égouts en temps de pluie. Cette situation devait être corrigée par la construction de bassins de rétention qui tardent à être construits. Compte tenu des sommes considérables qui ont été consacrées à l'assainissement des eaux, nous croyons que la population est en droit de s'attendre à pouvoir tirer profit de la proximité du fleuve. Le comité ZIP recommande donc :

1. *Que l'assainissement urbain soit une priorité de la politique québécoise de l'eau ;*
2. *Que l'on construise des bassins de rétention là où cela est nécessaire ;*
3. *Que l'on étudie, dans l'éventualité où la construction de bassins de rétention s'avérerait trop coûteuse ou inadéquate, de solutions alternatives appropriées.*

Bien que le PAEQ arrive à son terme, il reste encore des municipalités qui ne procèdent qu'à un traitement mécanique (dégrillage) de leurs eaux usées. Considérant qu'une telle pratique ne correspond pas aux objectifs d'assainissement des eaux et qu'elle ne doit pas se répandre, le Comité ZIP recommande :

4. *Qu'une politique québécoise comprenne la nécessité de doter toutes les municipalités d'installations visant à réduire à son minimum la contamination bactériologique des eaux rejetées.*

L'activité agricole est relativement importante dans notre région, en particulier dans Chaudière-Appalaches. Elle demeure une source de pollution des tributaires du Saint-Laurent, surtout des rivières Chaudière et Boyer. L'assainissement agricole est un dossier très complexe. Il est important que nous continuons nos efforts afin d'atteindre les objectifs d'une agriculture durable et que l'ensemble des intervenants concernés conjuguent leurs actions et se concertent; le Comité ZIP recommande donc :

5. *Que l'implantation d'une agriculture durable, respectueuse de la qualité environnementale des cours d'eau et du fleuve soit soutenue et fasse partie intégrante de la politique de l'eau;*
6. *Que soit reconnue et généralisée par la politique de l'eau une approche de concertation de tous les intervenants concernés, l'approche par comité de bassin versant.*

L'assainissement des eaux doit nécessairement être accompagné d'un accroissement de l'accessibilité publique aux plans d'eau, particulièrement au fleuve Saint-Laurent. Ceci est aussi bénéfique pour le fleuve, car la population, en se l'appropriant va certainement s'impliquer à le protéger. Le Québec accusant un retard considérable au niveau de la législation en matière d'accessibilité publique à l'eau, le Comité ZIP recommande:

7. *Que la politique de l'eau inclue une politique d'accessibilité publique aux plans d'eau ;*
8. *Que la politique de l'eau favorise un aménagement des plans d'eau basé sur une réflexion ouverte aux modèles d'ici et d'ailleurs qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie des citoyens ;*
9. *Que la politique d'accessibilité publique proposée soit incluse dans les schémas d'aménagement des MRC et les plans d'urbanisme des municipalités riveraines afin d'identifier les potentiels et de planifier les aménagements ;*
10. *Que la population soit directement impliquée dans le processus de planification des accès publics ;*
11. *Que la politique de l'eau inclue la nécessité, pour tout développement industrialo-portuaire au Québec, de faire l'objet d'une planification intégrant l'accessibilité publique et la concertation avec le milieu.*

La pratique de l'État québécois qui consiste à concéder des baux de grève sur un terrain public (l'espace intertidal), ne respecte pas, lorsqu'elle sert des intérêts uniquement privés, le caractère public des plans d'eau. Le Comité ZIP recommande donc :

12. *Que soit revue, à travers l'élaboration de la politique de l'eau, la politique de location de baux de grève à partir du principe que seuls peuvent être concédés les baux qui favorisent l'intérêt public.*

Puisque les accès publics, déjà insuffisants, souffrent d'un manque de visibilité et que de ce fait ils sont méconnus, le Comité ZIP recommande :

- 13. Que les accès publics soient signalés clairement au moyen de panneaux routiers ;*
- 14. Qu'une liste des accès existants soit établie et publiée dans les bureaux d'information touristique ainsi que sur Internet.*

Les plages fluviales de la région ne sont pas ouvertes à la baignade en raison d'une contamination bactériologique occasionnelle. Leurs eaux seraient cependant baignables pendant de nombreux jours durant l'été. Comme il existe des moyens technologiques qui permettent de vérifier la qualité de l'eau en peu de temps, le Comité ZIP recommande :

- 15. Que la politique de l'eau prévoie la mise en place de mécanismes souples qui permettraient d'ouvrir les plages fluviales aux activités récréatives impliquant un contact direct avec l'eau.*

Le retour au fleuve de la part de la population doit se faire dans le cadre d'une approche globale de la gestion des plans d'eau.

C'est ainsi qu'un plan d'eau ne se limite pas à l'eau qu'il contient. C'est également un espace que l'on regarde. Or, très peu est fait actuellement pour protéger les paysages littoraux qui sont parmi les plus importants. Le comité ZIP recommande donc :

- 16. Que la future politique de l'eau inclue la reconnaissance de la notion du paysage ainsi que la nécessité, pour tout projet d'aménagement d'un plan d'eau et de ses abords, d'étudier les impacts du projet sur le paysage du littoral naturel ou bâti.*

De même, les milieux naturels doivent être protégés contre les empiétements de toute origine. Dans notre région, la Côte-de-Beaupré a particulièrement souffert de l'enrochement et des empiétements sur les berges et de la disparition de nombreux hectares de milieux humides.

Le Comité ZIP recommande à cet égard:

- 17. Que la MRC de la Côte-de-Beaupré se dote dans les plus brefs délais d'un schéma d'aménagement qui consacre la nécessité de préserver les milieux naturels.*

À l'échelle nationale, nous recommandons à cet effet:

- 18. Que la politique québécoise de l'eau inclue des mécanismes permettant de faciliter la préservation des milieux humides encore existants.*

De même, les battures souffrent de ce que certains individus prennent plaisir à conduire leur véhicule motorisé directement sur l'estran. Une telle pratique, aux effets très néfastes, est pourtant déjà interdite par un règlement, lequel n'est pourtant pas mis en application faute d'entente entre les agents de la

conservation de la Faune (FAPAQ) et le Ministère de l'Environnement (MENVQ). Le Comité ZIP recommande donc :

- 19. Qu'une entente soit conclue dans les plus brefs délais entre le MENVQ et la FAPAQ afin que le " Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles " puisse être appliqué efficacement;*
- 20. Qu'une signalisation adéquate sur les lieux potentiels de cette pratique vienne clairement rappeler qu'elle est interdite ;*
- 21. Que la politique de l'eau reconnaisse la nécessité de mettre en place des mesures très strictes afin de préserver l'intégrité des écosystèmes des battures.*

Le retour au fleuve, tant promis et tant souhaité, dépend de l'amélioration de la qualité de l'eau et d'un accroissement de l'accessibilité au littoral. Mais il doit également s'inscrire dans une approche globale incluant la préservation des paysages littoraux ainsi que la conservation des milieux humides. Le fleuve sera l'objet d'une attention environnementale accrue puisqu'une population qui jouit pleinement d'un plan d'eau est d'autant plus sensibilisée à la protection de la santé environnementale de celui-ci.

## 1) PRÉSENTATION DE LA ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Fondé en 1991, le Comité ZIP (zone d'intervention prioritaire) de Québec et Chaudière-Appalaches est un organisme sans but lucratif dont l'objectif principal est de promouvoir la mise en valeur et la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent par la concertation des intervenants et des populations riveraines. Il s'appuie ainsi sur des priorités identifiées lors de consultations publiques. Il intervient sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec et des Municipalités régionales de comté suivantes: Portneuf, Côte-de-Beaupré, Île d'Orléans, Lotbinière, Les Chutes de la Chaudière, Desjardins et Bellechasse. Depuis la reconnaissance officielle des comités ZIP par les partenaires gouvernementaux du Plan d'action Saint-Laurent en 1993, le Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches a derrière lui de nombreuses réalisations dont le but ultime est le retour au fleuve (consultations, forums, études, végétalisation des berges...). Une des activités les plus importantes est certainement la consultation publique de novembre 1995 lors de laquelle les intervenants du milieu ont déterminé des priorités d'actions qui ont donné naissance au Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) (Annexe A) pour le secteur Québec-Lévis (tronçon du fleuve qui s'étend de Saint-Vallier à Saint-Romuald en rive sud et de Sault-au-Cochon à Ste-Foy). Ce plan d'action identifie deux thématiques déterminantes pour cette région : l'assainissement urbain et l'accès public au fleuve. Soulignons que ces deux thématiques sont présentées sur tout le territoire de la ZIP et ailleurs le long du fleuve.

Quant à la région de Portneuf-Lotbinière (tronçon du fleuve de St-Nicolas à Ste-Émmilie en rive sud et de Saint-Augustin à Grondine en rive nord), le processus est enclenché : le bilan environnemental du fleuve sera présenté à la population les 13 et 20 novembre prochains. La population pourra alors identifier des priorités d'action qui vont permettre d'élaborer le PARE de ce secteur.

Ce présent mémoire se base donc sur les préoccupations importantes retenues par le milieu.

Le Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches est d'avis que les problématiques présentes sur son territoire rejoignent celles que l'on retrouve ailleurs au Québec et qu'en tant que telles elles doivent apparaître dans la future politique québécoise de l'eau.

## **2) LE RETOUR AU FLEUVE : OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI?**

Il y a quelques décennies seulement, la population de la région entretenait un contact très étroit avec le fleuve. On n'a qu'à penser à la baignade pratiquée aux différentes plages de la région (en particulier à l'Anse-au-Foulon et à la plage Garneau), à la pêche sportive (éperlan, bar rayé) ou à la pêche commerciale qui représentait une activité économique importante (anguille). Mais dans les années 60, le constat d'une détérioration grave de la qualité de l'eau du fleuve a forcé la population à se détourner de celui-ci. L'enrochement des berges pour la construction du boulevard Champlain et de l'autoroute Dufferin-Montmorency ont scellé encore davantage cette coupure de la population avec le Saint-Laurent.

La reconnaissance de la gravité du problème a finalement conduit au lancement en 1978 du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ). À cette époque, seulement 2% de la population traitait ses eaux usées<sup>1</sup>. En l'an 2000, après un investissement massif de 6,675 milliards de dollars<sup>2</sup>, les eaux usées de plus de 90% de la population du Québec seront traitées<sup>3</sup>. Dans la région, des investissements de plus de 700 millions de dollars ont conduit à la mise en place des deux stations d'épuration de la CUQ. Sur la rive sud, c'est plus de 382 millions \$ qui ont été consacrés à la mise en opération de stations d'épuration.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, *La gestion de l'eau au Québec ; document de consultation publique*, Québec, 1999, p. 30.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Société québécoise d'assainissement des eaux, <http://www.sqae.gouv.qc.ca/francais/sqae2.html>

<sup>4</sup> MEF, *Portrait régional de l'eau-Chaudière-Appalaches*, 16 mars 1999, <http://www.bape.gouv.qc.ca/eau/index.htm>, p. 15.

Par ailleurs, un renforcement de la réglementation environnementale a contribué à réduire considérablement les rejets des industries de la région et de l'ensemble de la zone riveraine du Saint-Laurent.

Toutes ces mesures se sont traduites par une nette amélioration de la qualité de l'eau du fleuve dans notre région. Au niveau bactériologique, l'entrée en fonction des stations d'épuration de la CUQ et de celles de la rive sud a entraîné une baisse importante du taux moyen de coliformes fécaux (indicateur essentiel pour les activités récréatives impliquant un contact direct avec l'eau)<sup>5</sup>.

Ainsi, la population reprend graduellement contact avec le fleuve. Différentes activités renforcent cette tendance: pêche sportive, activités nautiques, croisières fluviales et kayak de mer, promenades sur le littoral...

Mais le "retour au fleuve", tant promis au moment de la mise en opération des stations de traitement des eaux usées<sup>6</sup>, se fait toujours attendre : en effet, la qualité de l'eau, dans la région de Québec, ne permet pas encore la pratique sur une base régulière d'activités impliquant un contact direct avec l'eau. Ce retour au fleuve, c'est-à-dire la récupération par la population des divers usages récréatifs du fleuve, passe par une amélioration de la qualité bactériologique de l'eau ; mais il dépend également d'autres facteurs tels la conservation et la mise en valeur des paysages riverains, et, surtout, une plus grande accessibilité du littoral.

Le retour au fleuve exige une approche plus globale de l'écosystème, c'est-à-dire un usage de l'eau englobé dans une perspective de développement durable qui exige un engagement plus affirmé des intervenants et des gouvernements à tenir compte des priorités de la population.

---

<sup>5</sup> Exposé de M. Serge Hébert, *Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec ; Première partie-Thématique (Le fleuve Saint-Laurent)*, vol. 1, p.22.

<sup>6</sup> " Pour nous tous, ce sera un vrai " retour au fleuve ". (...) Nous récupérerons les usages récréatifs qui existaient il y a 50 ans tels que la baignade et la pêche, et nous pourrons pratiquer de façon sécuritaire des sports comme la planche à voile, le yachting et le ski nautique. Les berges du fleuve deviendront accessibles pour des activités de plein air tels le volley-ball, les bains de soleil et les pique-niques. " CUQ/MEF, *On retourne au fleuve*, Document promotionnel, Québec 1993, p. 2.

### **3) ANALYSE DE LA SITUATION RÉGIONALE ET RECOMMANDATIONS**

#### **3.1) La qualité de l'eau du fleuve**

Malgré les améliorations de la qualité de l'eau et un investissement massif pour la construction d'usines de traitement des eaux, la contamination bactériologique ne permet pas de pratiquer en tout temps des activités récréatives impliquant un contact direct avec l'eau comme la baignade, puisque dans les conditions actuelles, " les utilisateurs sont (...) à risque de contracter des maladies liées à une eau contaminée (gastro-entérite, otite, dermatite, conjonctivite) ”<sup>7</sup>. Cette situation dans l'assainissement des eaux, relève de différents facteurs qu'il faudrait pouvoir contrôler.

##### **3.1.1. La problématique des débordements**

Mentionnons d'abord que le problème de la qualité de l'eau du fleuve a son origine au Québec et pas ailleurs, puisque "*ce qui nous provient de l'amont, des Grands Lacs, est de très bonne qualité*"<sup>8</sup>. Ainsi la contamination du fleuve est principalement bactériologique dans la région.

La raison principale de la contamination bactériologique persistante se trouve dans les débordements des égouts en temps de pluie<sup>9</sup>. Ainsi, il y a en moyenne 50 déversements par été; après chacun de ces déversements, on doit compter de 24 à 48 heures pour que l'eau se prête à nouveau à des activités impliquant un contact direct avec l'eau<sup>10</sup>. De tels débordements handicapent donc sérieusement les projets d'aménagement de structures récréonautiques dans des secteurs à très forte densité de population comme Québec, aménagements auxquels la population aspire. La solution retenue par la

---

<sup>7</sup> MEF, Portrait régional de l'eau, Québec, 12 mars 1999, <http://www.bape.gouv.qc.ca/eau/index.htm>, p.7.

<sup>8</sup> Selon le biologiste Serge Hébert BAPE, *Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec ; Première partie -Thématique (Le fleuve Saint-Laurent)*, p.23.

<sup>9</sup> " La raison des débordements est qu'on a choisi au départ de construire des stations plus petites, avec l'idée d'ajouter par la suite des bassins de rétention (qu'on attend toujours !) pour pouvoir contenir ces débordements " Comité de vigilance pour l'épuration des eaux, *Rapport aux citoyens de la Communauté urbaine de Québec*, 1996, p. ii.

CUQ est la construction de bassins de rétention pour une somme estimée à 150 millions de dollars<sup>11</sup>. Afin, donc, que la population de la région et celle des autres régions riveraines puissent retrouver l'usage du fleuve et tirer profit des investissements énormes qu'elles ont consacrés à l'assainissement des eaux, nous recommandons.

- 1. Que l'assainissement urbain soit une priorité de la politique québécoise de l'eau ;**
- 2. Que l'on construise des bassins de rétention là où cela est nécessaire ;**
- 3. Que l'on étudie, dans l'éventualité où la construction de bassins de rétention s'avérerait trop coûteuse ou inadéquate, des solutions alternatives appropriées.**

### **3.1.2. Poursuite des efforts d'assainissement des eaux**

Le Programme d'assainissement des eaux du Québec arrive à son terme et il reste encore quelques municipalités qui rejettent directement leurs eaux usées sans autre traitement qu'une filtration mécanique retenant les déchets solides (dégrillage). La plupart sont situées sur le golfe (Blanc-Sablon, Gaspé, Rivière-au-Renard, Baie Johann-Beetz, entre autres), mais deux d'entre elles se trouvent sur le territoire de la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches ; il s'agit de Saint-Antoine-de-Tilly et de Saint-Michel-de-Bellechasse. L'égout de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly rejette dans le fleuve 160 mètres cubes d'eau usée par jour alors que le débit de celui de Saint-Michel-de-Bellechasse est de 476 mètres cubes d'eau usée par jour<sup>12</sup>. À Saint-Michel, ces 476 mètres d'eau usée se mêlent à plus d'un milliard de mètres cubes d'eau, ce qui représente le débit quotidien du fleuve à cet endroit. Il est difficile pour l'instant de connaître les véritables effets de cette pratique. Les tests menés par le GIRAM à l'été 1997 révélaient, au quai de Saint-Michel, une contamination de l'eau prohibitive à toute activité de

---

<sup>10</sup> Propos de Pierre Lavallée, dans *Interventions et échanges*, Actes du Forum "Fleuve et assainissement urbain; Québec et Chaudière-Appalaches" tenu le 9 mars 1995, p.7

<sup>11</sup> D'après les dernières informations fournies, une nouvelle technologie permettrait, concernant la rivière Saint-Charles, de réduire la facture d'environ 30%.

contact direct avec l'eau<sup>13</sup>. Cependant il est à noter que ces tests concordaient avec la réfection du système d'égout. Des tests de qualité de l'eau effectués par le Ministère de l'Environnement du Québec au cours de l'été dernier à Saint-Michel et à Berthier-sur-Mer devraient nous permettre de connaître l'impact de cette pratique sur la qualité de l'eau.

Mais même s'il se révèle que cette pratique n'a pas de conséquences néfastes sur la qualité de l'eau, compte tenu du faible volume d'eau usée rejeté, il n'en demeure pas moins que cette solution, actuellement légale<sup>14</sup>, ne correspond pas aux objectifs d'assainissement de l'eau et qu'elle ne devrait pas se répandre. Nous recommandons donc:

**4. Qu'une politique québécoise de l'eau comprenne la nécessité de doter toutes les municipalités d'installations visant à réduire à son minimum la contamination bactériologique des eaux rejetées.**

**3.1.3. Assainissement agricole**

Depuis quelques années, on s'intéresse à la problématique agricole dans le contexte de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et de ses tributaires. L'agriculture est une activité économique très importante dans la région, en particulier dans Chaudière-Appalaches où l'on retrouve 18% de toutes les fermes du Québec et 30% du cheptel porcin québécois<sup>15</sup>. Si l'on peut dire que l'industrie agricole de la région de Québec "présente un bilan environnemental relativement positif"<sup>16</sup>, il faut admettre que la pression agricole dans la région de Chaudière-Appalaches a des effets certains sur la qualité de l'eau de

---

<sup>12</sup> Ces données ont été fournies aux rédacteurs par le biologiste Serge Hébert de la Direction des écosystèmes aquatiques du Ministère de l'environnement, communication personnelle, 18 octobre 1999.

<sup>13</sup> GIRAM, *La baignade dans le Saint-Laurent: prudence et patience...*, 1998, p.35

<sup>14</sup> Cf. Mme Francine Richard de la Direction des écosystèmes aquatiques du Ministère de l'environnement, communication personnelle, 18 octobre 1999.

<sup>15</sup> MEF, Portrait régional de l'eau ; Chaudière-Appalaches, p.21

<sup>16</sup> MEF, Portrait régional de l'eau ; Québec, p. 16

certaines affluents du fleuve, en particulier sur les rivières Chaudière et Boyer<sup>17</sup>. La mauvaise qualité de l'eau à l'embouchure de ces rivières limite la pratique de certaines activités récréatives sur le fleuve. Des tests de qualité de l'eau au site de la plage Garneau à l'embouchure de la Chaudière ont révélé un taux de contamination bactériologique 7 fois plus élevé que la norme acceptable<sup>18</sup>. De même, la rivière Boyer est affectée par la pollution agricole : *“ Tous les cours d'eau du bassin sont détériorés principalement en raison des activités agricoles. En particulier, la quantité de déjections animales dépassent largement la capacité des sols de les recevoir comme fertilisants ”*<sup>19</sup>. Cette détérioration de la qualité de l'eau de la rivière Boyer est l'un des facteurs (avec la construction de l'autoroute 20) de la disparition de la frayère d'éperlans. Jusque dans les années 60 pourtant, la pêche à l'éperlan était une activité récréative très prisée dans la région.

Ce phénomène n'est pas propre à la région, au contraire. La surfertilisation, la contamination microbienne des cours d'eau, etc. semblent être liés aux transformations qui ont affecté la pratique même de l'agriculture<sup>20</sup>. Tout cela relève de problèmes complexes qui ont leur source dans l'économie de marché. Il faut noter qu'actuellement de réels efforts sont consacrés à l'assainissement agricole tant du côté des intervenants gouvernementaux que des productrices et producteurs agricoles. Des initiatives intéressantes à cet égard sont menées sur les rivières Boyer et Chaudière.

Afin que soient poursuivis les efforts en vue d'une saine gestion agroenvironnementale de l'eau des tributaires du fleuve, nous recommandons:

**5. Que l'implantation d'une agriculture durable, respectueuse de la qualité environnementale des cours d'eau, soit soutenue et fasse partie intégrante de la politique de l'eau ;**

---

<sup>17</sup> “ Les activités agricoles de la région de la Chaudière-Appalaches sont, par secteur, tellement intenses qu'elles peuvent créer une dégradation significative par endroit de la qualité de l'eau de surface et potentiellement de l'eau souterraine. ” MEF, Portrait régional de l'eau ; Chaudière-Appalaches, p.21

<sup>18</sup> GIRAM, La baignade dans le Saint-Laurent ; Prudence et patience..., 1998, p.35.

<sup>19</sup> MEF, Portrait régional de l'eau ; Chaudière-Appalaches, p.9.

<sup>20</sup> Cf. l'exposé de M. Stéphane Gingras, géographe in BAPE, *Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec ; Première partie- Thématique (Le fleuve Saint-Laurent)*, p.27-28.

**6. Que la politique de l'eau reconnaisse comme base d'une agriculture durable la concertation de tous les intervenants impliqués au moyen de l'approche par comité de bassin versant.**

**3.2) L'accessibilité publique au fleuve**

Il va de soi que l'amélioration de la qualité de l'eau doit s'accompagner d'un accroissement de l'accessibilité publique à l'eau. Dans les dernières années, la mise en place de certaines infrastructures a contribué à améliorer l'accès public au fleuve dans notre région. Notons à cet égard l'aménagement du parc linéaire riverain entrepris par la CUQ et, pour la rive sud, le "Parcours des Anses", un parc linéaire qui sera aménagé sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée du CN.

Il n'en reste pas moins que les accès publics au fleuve sont nettement déficients sur le territoire couvert par la ZIP, principalement en ce qui concerne la CUQ<sup>21</sup>.

| <b>Territoire</b> | <b>Nombre d'habitants par accès</b> |
|-------------------|-------------------------------------|
| Île d'Orléans     | 991                                 |
| Rive sud          | 2979                                |
| Rive nord         | 14 047                              |

Les accès au fleuve sur la rive nord sont lourdement hypothéqués par l'enrochement des berges et la présence du boulevard Champlain et de l'autoroute Dufferin-Montmorency. Ce phénomène de faible accessibilité n'est pas propre à Québec; on le retrouve dans tous les centres urbains et dans les zones de villégiature. Une telle situation est inacceptable dans la mesure où les plans d'eau sont un bien public et qu'il est contraire à la notion juridique de propriété que celui-ci soit enclavé. À cet égard, le Québec accuse un retard considérable en matière de législation par rapport à la plupart des pays européens et même aux Etats-Unis<sup>22</sup>. Nous recommandons donc:

<sup>21</sup> Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches, *Inventaire et caractérisation des accès publics au fleuve sur le territoire de la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches*, 1997, p.21

<sup>22</sup> Pour cette question, consulter Norbert Calderaro, "Droit et littoral en Europe", *Études rurales*, no. 133-134, p.59-75.

7. **Qu'une politique d'accessibilité publique aux plans d'eau soit intégrée à la politique de l'eau ;**
8. **Que la politique de l'eau favorise un aménagement des plans d'eau basé sur une réflexion urbanistique ouverte aux modèles d'ici et d'ailleurs et qui favorise l'amélioration du cadre de vie des citoyens.**

### **3.2.1. Absence de planification régionale**

L'absence de planification régionale et d'une priorisation des interventions en matière d'accès public ne favorise pas une récupération des usages du fleuve par la population. Cette situation a fait en sorte que certains sites intéressants sont l'objet de conflits d'utilisation qui n'améliorent pas l'accessibilité au fleuve. C'est le cas de la baie de Beauport où un conflit persiste entre les activités industrialo-portuaires et les activités récréatives; il en résulte une précarité du site qui ne favorise pas l'aménagement de celui-ci.

Toute planification devrait se baser sur une réelle concertation entre les divers intervenants qui doivent conjuguer leurs intérêts avec ceux du public. Nous recommandons donc:

9. **Que la politique d'accessibilité publique proposée soit incluse dans le processus d'élaboration des schémas d'aménagement des MRC et des plans d'urbanisme des municipalités riveraines afin d'identifier les potentiels et de planifier les aménagements ;**
10. **Que la population soit directement impliquée dans le processus de planification des accès publics ;**
11. **Que la politique de l'eau inclue la nécessité pour tout développement industrialo-portuaire au Québec de faire l'objet d'une planification intégrant l'accessibilité publique et la concertation avec le milieu.**



### 3.2.2. Concession de baux de grève à des fins privées

La pratique de l'État québécois qui consiste à concéder des “baux de grève ” sur la zone intertidale qui fait partie du domaine public ne favorise pas non plus l'accès de la population à ses plans d'eau. Un propriétaire riverain peut en effet se voir concéder un lot de grève à la seule fin, par exemple, de se garantir l'utilisation privée de la plage contiguë à son terrain. Voici, pour le territoire de la ZIP et sans précision sur l'utilisation, privée ou publique, de ceux-ci, le nombre de baux de grève répartis par MRC<sup>23</sup> :

| Nom de la MRC                | Plans d'eau concernés                                     | Nombre de Baux |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------|
| Bellechasse                  | Fleuve Saint-Laurent, Lac Boeuf                           | 25             |
| Desjardins                   | Fleuve Saint-Laurent                                      | 1              |
| La Côte de Beaupré           | Grand lac Jacques-Cartier, Brûlé                          | 2              |
| Lotbinière                   | Fleuve Saint-Laurent                                      | 3              |
| Portneuf                     | Fleuve Saint-Laurent, Lac Blanc, Long, Sept-îles, Sergent | 86             |
| Communauté urbaine de Québec | Fleuve Saint-Laurent, Lac Saint-Augustin, Saint-Charles   | 18             |
| Les Chutes de la Chaudière   | Fleuve Saint-Laurent, Lac de l'Est                        | 3              |
| L'île d'Orléans              | Fleuve Saint-Laurent                                      | 13             |

NB : certains baux de grève sont utilisés pour un usage public.

Considérant que la population en général doit avoir accès aux plans d'eau dans la mesure où ils lui appartiennent, nous recommandons :

---

<sup>23</sup> Données tirées de la réponse fournie par le MEF à la question 1.1 acheminée au BAPE : *Questions sur l'inventaire du statut légal des propriétés riveraines du Saint-Laurent ainsi que sur les législations actuellement en vigueur en matière d'accès publics aux rives*, 1999.

**12. Que soit revue, à travers l'élaboration de la politique de l'eau, la politique de location de baux de grève à partir du principe que seuls peuvent être concédés les baux qui favorisent l'intérêt public.**

### **3.2.3. Méconnaissance des accès publics existants**

Non seulement les accès publics au fleuve sont-ils en nombre insuffisant, mais encore la population les connaît mal, malgré le désir qu'elle a de pratiquer des activités récréatives liées au fleuve. Si le sondage commandé par la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches et mené en 1998 auprès de la population régionale nous révèle que 82% des répondants sont d'accord pour que l'on investisse des fonds publics afin de poursuivre les efforts de dépollution, il démontre également que 13% des répondants sont incapables de nommer un seul accès public au fleuve et que 58,4% ne se sont pas rendus sur les berges au cours de la dernière année. Dans la mesure où l'accès est le principal moteur de l'utilisation récréative d'un espace<sup>24</sup>, il serait important que les accès publics existants soient indiqués clairement au moyen d'une signalisation adéquate. On pourra s'inspirer à cet égard de ce qui se fait aux Etats-Unis où l'on retrouve sur un site internet une liste des accès publics de vingt états côtiers, lesquels accès publics font l'objet d'une signalisation au moyen de panneaux routiers<sup>25</sup>. En conséquence, nous recommandons:

**13. Que les accès publics soient identifiés clairement au moyen de panneaux routiers ;**

**14. Qu'une liste des accès existants soit établie et publiée dans les bureaux d'information touristique ainsi que sur Internet.**

### **3.2.4. La réouverture de certaines plages**

---

<sup>24</sup> “ The principal impetus for recreational use is the provision of access roads ” Karl F. Nordstrom, *Estuarine Beaches*, Elsevier Applied Science, 1992 p.121

<sup>25</sup> On retrouvera à l'adresse suivante <http://dcm2.ehnr.state.nc.us/ims/access/introd.htm> des informations sur cette liste ainsi que des exemples de panneaux routiers indicateurs d'accès publics.

Il est juste de dire que la qualité bactériologique de l'eau du fleuve ne permet pas la pratique de la baignade en tout temps. De là, comme nous l'avons dit, la nécessité de mettre en place des infrastructures pouvant pallier le problème actuel posé par les débordements en cas de fortes pluies. Mais cela ne signifie pas que la baignade fluviale ne soit jamais possible sur l'ensemble du territoire de la ZIP. La baignade "sauvage" est d'ailleurs pratiquée en certains endroits, à l'Anse-au-Foulon et sur la rive sud. Les deux plages publiques de Berthier-sur-Mer accueillent, aux plus beaux jours de l'été, plusieurs centaines de personnes qui pratiquent la baignade.

Il nous semble donc qu'interdire la baignade en tout temps pour la raison qu'elle n'est pas possible à certains moments ne favorise pas la récupération des usages du fleuve par la population. Cela contribue à entretenir dans la population une fausse perception de la qualité de l'eau. Une population riveraine qui se baigne dans les eaux du fleuve sera d'ailleurs d'autant plus prompte à réagir lorsque celui-ci sera menacé dans son intégrité écologique.

Il serait possible dans notre région d'ouvrir certaines plages à la baignade. Par exemple, l'examen des tests de la qualité de l'eau effectués par la CUQ de 1995 à 1998 (Annexe B) à la plage Jacques-Cartier démontre que la baignade aurait pu y être pratiquée 29 jours sur 36, c'est-à-dire 81% du temps. À la plage de Beauport, que l'on dit très polluée, les taux de coliformes observés indiquent que la baignade aurait été permise 24 jours sur 36, c'est-à-dire 66% du temps. À cet égard, il existe une technologie qui permet d'effectuer en 6 heures des tests de qualité de l'eau<sup>26</sup>. Il est également possible d'établir des modèles qui permettent de déterminer, d'après un calcul de probabilité, l'ouverture et la fermeture d'une plage à la baignade. On pourra s'inspirer à cet effet de l'exemple de Boston où il a été possible, par un système de mesure quotidienne de la qualité de l'eau, d'ouvrir des plages à des fins d'activités de contact direct avec l'eau, un drapeau rouge signifiant aux plagistes que la baignade est interdite<sup>27</sup>. Nous recommandons donc:

---

<sup>26</sup> On trouvera à l'adresse internet <http://www.charm.com/beach.htm> des informations sur une technologie qui permettrait de vérifier en 6 heures la qualité bactériologique de l'eau. Le test prendrait plutôt 9 heures selon M. Serge Hébert du Ministère de l'environnement, ce qui, aux yeux du ministère, le rendrait moins pertinent.

<sup>27</sup> Cf. le site internet de *The Boston Harbour Association* à l'adresse [www.tbha.org/boston.htm](http://www.tbha.org/boston.htm).

**15. Que la politique de l'eau prévoie la mise en place de mécanismes souples qui permettraient d'ouvrir les plages fluviales aux activités récréatives impliquant un contact direct avec l'eau.**

Si l'amélioration de la qualité de l'eau du fleuve et une plus grande accessibilité publique à celui-ci nous apparaissent comme étant les deux enjeux majeurs d'un véritable retour au fleuve, d'autres problématiques méritent d'être prises en considération. C'est le cas de la préservation des paysages littoraux et de la conservation des milieux humides.

### **3.3) Préservation des paysages littoraux**

Dans le cadre d'une approche globale, un plan d'eau ne se limite pas à l'eau qu'il contient. C'est un espace qui s'insère dans un ensemble naturel et humain beaucoup plus large. Et un lieu qui, par son caractère esthétique, rehausse la qualité du milieu de vie. À ce titre, les paysages du littoral ont une grande valeur par l'ampleur de la perspective visuelle qu'ils offrent. Considérer le plan d'eau dans sa globalité, c'est donc le penser également comme un paysage, comme un lieu que l'on regarde. À cet égard il faut être attentif non seulement à la configuration même du lieu, mais aussi à ses abords, aux points d'observation et aux percées visuelles sur ce lieu. Les paysages littoraux sont particulièrement importants pour une ville comme Québec qui est reconnue comme ville du patrimoine mondial par l'UNESCO. Or, nous constatons qu'il n'existe même pas un inventaire des paysages fluviaux. Puisque " tout paysage est le reflet de la société qui le gère "<sup>28</sup> et que les paysages du littoral sont parmi les plus valorisés, nous recommandons :

---

<sup>28</sup> Bernard Fischesser, " Le paysagisme d'aménagement au service de la gestion des cours d'eau ", *Aménagement et Nature*, no 78, p.18-22 cité in Gaston Cadrin, *Problématique de la mise en valeur des aspects paysagers et récréatifs de l'eau*, 1988, p.3.

- 16. Que la future politique de l'eau inclue la reconnaissance de la notion de paysage ainsi que la nécessité, pour tout projet d'aménagement d'un plan d'eau et de ses abords, d'étudier les impacts du projet sur le paysage du littoral naturel et bâti.**

### **3.4) Protection des milieux naturels**

On connaît l'importance sur le plan écologique de la préservation des milieux naturels, plus particulièrement des milieux humides qui jouent un rôle fondamental dans l'épuration des eaux et l'équilibre écologique du fleuve. Or, la construction d'autoroutes sur le fleuve a artificialisé une grande partie du littoral (35 km de remblais entre le pont de Québec et Boischatel<sup>29</sup>). Les impacts de ces infrastructures sont énormes sur le plan des pertes en ressources naturelles<sup>30</sup>. Nous savons qu'il y a reconnaissance de la part du milieu des erreurs du passé, mais il est définitivement temps de sauvegarder les milieux naturels encore existants, surtout lorsque l'on considère que de Cornwall à l'île d'Orléans, il ne reste plus que “ 29% de rives naturelles stables, soit 449 km sur les 1532 inventoriées<sup>31</sup> ” alors que dans la région de Montréal ce sont 80% des rives qui ont été artificialisées<sup>32</sup>.

#### **3.4.1. Protection des milieux humides**

Une des zones les plus affectées à ce chapitre est celle de la côte de Beaupré où 450 hectares de milieux humides ont été remblayés depuis les années 60 au profit du développement autoroutier, résidentiel, commercial et industriel. Il reste 160 hectares qui attendent d'être protégés. On envisage d'en préserver environ 25 par le biais de l'aménagement d'un parc riverain à Château-Richer, ce qui est

---

<sup>29</sup> Saint-Laurent Vision 2000, *Bilan régional Secteur Québec-Lévis*, 1995, p. 31

<sup>30</sup> “ On estime<sup>88</sup> que depuis 1945, près de 11 p. 100 des 2160 ha de marais à scirpe et de prairies humides et 13 p. 100 des 390 ha de marécages arborescents et arbustifs du secteur Québec-Lévis ont été remblayés ou endigués ” in Saint-Laurent Vision 2000, *Bilan régional Québec-Lévis*, 1995, p.31.

<sup>31</sup> Yvon Deshaies, *Le fleuve Saint-Laurent* ; document de soutien à l'atelier de travail de la Commission du 9 juin 1999 à Trois-Rivières, p. 22.

<sup>32</sup> Selon le biologiste Jean Burton : BAPE, *Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec ; Première partie -Thématique (Le fleuve Saint-Laurent)*, p.9

une bonne initiative du milieu. Cependant, afin d'accélérer le processus de préservation des milieux humides de la région, nous recommandons

**17. Que la MRC de la Côte-de-Beaupré se dote dans les plus brefs délais d'un schéma d'aménagement qui consacre la nécessité de préserver les milieux naturels.**

De manière générale, nous recommandons :

**18. Que la politique québécoise de l'eau inclue des mécanismes permettant de faciliter la préservation des milieux humides encore existants.**

**3.4.2. Une pratique plus respectueuse de l'environnement des battures**

En certains endroits du littoral, certaines personnes pratiquent un sport aux effets néfastes : la conduite d'un véhicule motorisé (4X4 ou VTT) directement sur les battures. Observée à Beaumont, Saint-Michel-de-Bellechasse (où la batture est particulièrement facile d'accès) et dans Portneuf, une telle pratique, qui a des conséquences négatives sur l'environnement de ce milieu combien fragile et important d'un point de vue faunique, est pourtant interdite par un règlement entré en vigueur le 3 septembre 1997, le "Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles". Ce règlement stipule que "*la circulation de véhicules motorisés, autres que les motoneiges, est interdite sur les plages, sur les cordons littoraux, dans les marais et dans les marécages, situés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent (en aval du pont Laviolette), de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, de la Baie-des-Chaleurs et des îles qui y sont situées*" (L.R.Q. c.Q-2, n.31). Bien qu'adopté il y a deux ans, ce règlement n'est pas encore mis en application. Ce sont en effet les agents de la conservation de la Faune, qui relèvent maintenant de la FAPAQ (Faune et Parcs du Québec), qui doivent le faire respecter. Mais aucune entente n'est survenue à cet effet entre le MENVQ (Ministère de l'environnement du Québec) et la FAPAQ. Dans la mesure où cette pratique peut être cause d'érosion et destructrice de la flore et de l'habitat de la faune, nous recommandons donc:

- 19. Qu’une entente soit conclue dans les plus brefs délais entre le MENVQ et la FAPAQ afin que le « Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles » puisse être appliqué efficacement ;**
- 20. Qu’une signalisation adéquate sur les lieux potentiels de cette pratique vienne clairement rappeler qu’elle est interdite ;**
- 21. Que la politique de l’eau reconnaisse la nécessité de mettre en place des mesures très strictes afin de préserver l’intégrité des écosystèmes des battures.**

#### **4) CONCLUSION ET SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS**

Le véritable retour au fleuve Saint-Laurent est certainement à notre portée mais, pour l’atteindre et s’assurer qu’il soit durable, la politique gouvernementale doit d’abord être à l’écoute de la population et des priorités identifiées par cette dernière. C’est là l’approche privilégiée par le Comité ZIP. Nous croyons que c’est à travers une véritable concertation de tous les intervenants que la population récupérera les usages du fleuve Saint-Laurent auxquels elle est en droit de s’attendre.

Ce retour au fleuve dépend de l’amélioration de la qualité de l’eau et d’un accroissement de l’accessibilité publique au littoral. Il doit également s’inscrire dans une approche globale incluant la préservation des paysages littoraux ainsi que la conservation des milieux humides. Le fleuve sera l’objet d’une attention environnementale toute particulière lorsque la population en aura retrouvé la pleine jouissance.

| Thèmes                              | Recommandations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Qualité de l'eau de surface         | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Que l'assainissement urbain soit une priorité de la politique québécoise de l'eau</li> <li>2. Que l'on construise des bassins de rétention là où cela est nécessaire</li> <li>3. Que l'on étudie, dans l'éventualité où la construction de bassins de rétention s'avérerait trop coûteuse ou inadéquate, des solutions alternatives appropriées</li> <li>4. Qu'une politique québécoise comprenne la nécessité pour toutes les municipalités de se doter d'installations visant à réduire à son minimum la contamination bactériologique des eaux rejetées.</li> <li>5. Que l'implantation d'une agriculture durable, respectueuse de la qualité environnementale des cours d'eau, soit soutenue et fasse partie intégrante de la politique de l'eau.</li> <li>6. Que soit reconnue et généralisée par la politique de l'eau une approche de concertation des intervenants concernés, l'approche par comité de bassin versant.</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Accessibilité publique              | <ol style="list-style-type: none"> <li>7. Que la politique de l'eau intègre une politique d'accessibilité publique aux plans d'eau</li> <li>8. Que la politique de l'eau favorise un aménagement des plans d'eau basé sur une réflexion ouverte aux modèles d'ici et d'ailleurs et qui favorise l'amélioration du cadre de vie des citoyens.</li> <li>9. Que la politique d'accessibilité publique proposée soit incluse dans les schémas d'aménagement des MRC et les plans d'urbanisme des municipalités riveraines afin d'identifier les potentiels et de planifier les aménagements.</li> <li>10. Que la population soit directement impliquée dans le processus de planification des accès publics</li> <li>11. Que la politique de l'eau inclue la nécessité pour tout développement industrialoportuaire au Québec de faire l'objet d'une planification intégrant l'accessibilité publique et la concertation avec le milieu.</li> <li>12. Que soit revue, à travers l'élaboration de la politique de l'eau, la politique de location de baux de grève à partir du principe que seuls peuvent être concédés les baux qui favorisent l'intérêt public.</li> <li>13. Que les accès publics soient identifiés clairement au moyen de panneaux routiers.</li> <li>14. Qu'une liste des accès existants soit établie et publiée dans les bureaux d'information touristique ainsi que sur Internet.</li> <li>15. Que la politique de l'eau prévoie la mise en place de mécanismes souples qui permettraient d'ouvrir les plages fluviales aux activités récréatives impliquant un contact direct avec l'eau</li> </ol> |
| Préservation des paysages littoraux | <ol style="list-style-type: none"> <li>16. Que la future politique de l'eau inclue la reconnaissance de la notion de paysage ainsi que la nécessité, pour tout projet d'aménagement d'un plan d'eau ou de ses abords, d'étudier les impacts du projet sur le paysage du littoral naturel et bâti.</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Protection des milieux              | <ol style="list-style-type: none"> <li>17. Que la MRC de la Côte-de-Beaupré se dote dans les plus brefs délais d'un schéma d'aménagement qui consacre la nécessité de préserver les milieux naturels et humides</li> <li>18. Que la politique québécoise de l'eau inclue des mécanismes permettant de</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| Thèmes   | Recommandations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| naturels | <p>faciliter la préservation des milieux humides encore existants</p> <p>19. Qu’une entente soit conclue dans les plus brefs délais entre le MENVQ et la FAPAQ afin que le “ Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles ” puisse être appliqué efficacement;</p> <p>20. Qu’une signalisation adéquate sur les lieux potentiels de cette pratique vienne clairement rappeler qu’elle est interdite.</p> <p>21. Que la politique de l’eau reconnaisse la nécessité de mettre en place des mesures très strictes afin de préserver l’intégrité des écosystèmes des battures</p> |

## ANNEXE A

### **Projets retenus dans le cadre du Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du secteur Québec-Lévis**

#### 1) Usages et accès au fleuve

- Inventaire et caractérisation des accès publics au fleuve Saint-Laurent existants et potentiels ;
- Mise en valeur du bassin Louise pour usages publics de l'eau
- Mise en valeur de la plage de la Baie de Beauport
- Aménagement d'une plage publique régionale à l'Anse au Foulon
- Aménagement d'un parc linéaire du littoral
- Liens interrives dans la région de Québec et Chaudière-Appalaches
- Étude sur les besoins d'usages et d'accès au fleuve Saint-Laurent

#### 2) Habitat de la faune et de la flore

- Restauration des rives des battures de Beauport
- Aménagement de l'étang Montmorency
- Mise en valeur de l'observation des oiseaux migrateurs à l'île d'Orléans
- Aménagement d'un parc riverain pour la protection des milieux humides sur la côte de Beaupré

#### 3) Paysages naturels et bâtis

- Inventaire, analyse et gestion du paysage des rives du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches

#### 4) Santé et salubrité du fleuve

- Mise en valeur de l'assainissement des eaux du fleuve Saint-Laurent pour la récupération des usages
- Gestion de l'utilisation d'engrais et de pesticides en regard du fleuve Saint-Laurent

#### 5) Sensibilisation

- Diffusion de l'information et sensibilisation au fleuve Saint-Laurent

## **ANNEXE B**

### **Taux de coliformes observés Plage de Beauport et plage Jacques-Cartier 1995-1998 (CUQ)**

| Date du<br>prélèvement | Taux de coliformes observés |                       |
|------------------------|-----------------------------|-----------------------|
|                        | Plage de Beauport           | Plage Jacques-Cartier |
| 1995-06-01             | 138                         | 64                    |
| 1995-06-14             | 98                          | 129                   |
| 1995-06-27             | 49                          | 47                    |
| 1995-07-12             | 189                         | 118                   |
| 1995-07-25             | 1000                        | 513                   |
| 1995-08-09             | 225                         | 216                   |
| 1995-08-29             | 524                         | 83                    |
| 1995-09-12             | 159                         | 74                    |
| 1996-06-10             | 177                         | 132                   |
| 1996-06-19             | 111                         | 111                   |
| 1996-07-23             | 148                         | 212                   |
| 1996-07-30             | 205                         | 148                   |
| 1996-08-07             | 170                         | 217                   |
| 1996-08-20             | 95                          | 49                    |
| 1996-08-28             | 227                         | 100                   |
| 1996-09-19             | 356                         | 199                   |
| 1997-05-28             | 135                         | 60                    |
| 1997-06-03             | 180                         | 135                   |
| 1997-06-10             | 313                         | 53                    |
| 1997-07-07             | 255                         | 116                   |
| 1997-07-15             | 290                         | 57                    |
| 1997-07-21             | 257                         | 122                   |
| 1997-07-31             | 184                         | 54                    |
| 1997-08-18             | 151                         | 75                    |
| 1997-08-26             | 59                          | 75                    |
| 1997-09-09             | 116                         | 64                    |
| 1998-05-26             | 22                          | 66                    |
| 1998-06-10             | 57                          | 88                    |
| 1998-06-23             | 151                         | 240                   |
| 1998-07-07             | 95                          | 149                   |
| 1998-07-15             | 212                         | 265                   |
| 1998-07-22             | 160                         | 265                   |
| 1998-08-05             |                             | 99                    |
| 1998-08-13             | 148                         | 104                   |

|            |     |     |
|------------|-----|-----|
| 1998-08-20 | 167 | 84  |
| 1998-09-15 | 149 | 116 |